CANDIAC
ma ville sous les arbres

PISCINE HAENDEL
RÈGLEMENTS

CAPACITÉ MAXIMALE :
140 BAIGNEURS

Les règlements et les directives du personnel aquatique doivent être respectés sous peine d'expulsion

ACCÈS

- les enfants de six (6) ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte dans la piscine
- les enfants de dix (10) ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte sur le site
- il est défendu de se bousculer sur la promenade ou dans la piscine
- la douche est obligatoire avant la baignade
- le maillot de bain est obligatoire dans la piscine
- seuls les vêtements conçus pour les sports aquatiques sont acceptés dans la piscine
- aucun contenant de verre n'est permis sur la promenade ou dans la piscine
- il est interdit de se conduire de façon à nuire à la paix ou à la tranquillité publique.

PISCINE

- les cheveux longs doivent être attachés
- il est interdit de plonger dans la zone peu profonde
- il est défendu d'immerger, de pousser ou d'arroser un autre baigneur
- les baigneurs doivent utiliser les échelles pour sortir du bassin

TREMPLIN / GLISSADE

- toujours attendre que la personne précédente soit à l'échelle de sortie avant de sauter ou de glisser
- une personne à la fois sur le tremplin et la glissade

1 coup de sifflet :
avertissement à un baigneur

2 coups de sifflet :
communication entre les sauveteurs

1 long coup de sifflet :
évacuation de la piscine